

## R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif  
à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant  
pour objet les travaux d'assainissement des réseaux d'eau et  
d'électricité à la rue des Lières**

---

### **Résumé**

*Suite aux travaux réalisés en 2017-2018 à l'ouest de la rue des Lières, nous souhaitons terminer les travaux de mise en séparatif des eaux claires et usées.*

Rapport n° : CG-8710.600-12  
Date : 25.01.2019  
Dicastère : Services industriels

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## Contexte

Suite aux travaux réalisés en 2017-2018 à l'ouest de la rue des Lières, nous souhaitons terminer les travaux de mise en séparatif des eaux claires et usées.

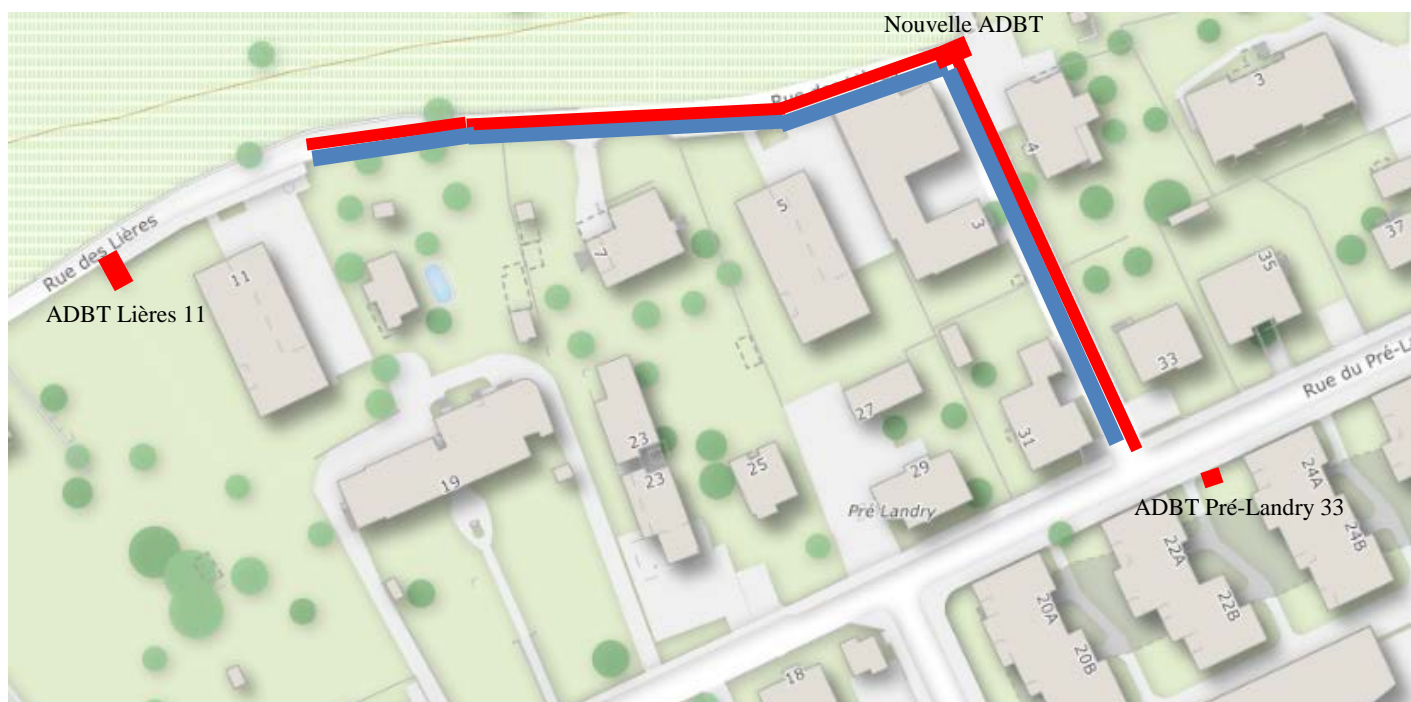
Au niveau de l'eau potable, nous n'avons actuellement qu'une conduite de faible diamètre alimentant les bâtiments de l'est de la rue des Lières. Cette conduite est vétuste et nécessite d'être changée.

En ce qui concerne l'électricité, le bouclage électrique n'est pas réalisé, chaque côté de la rue des Lières est actuellement alimenté en antenne, la partie est étant vétuste et ayant nécessité par le passé plusieurs interventions de dépannage.

## Description des travaux

- Eau potable :
  - Remplacement de la conduite d'eau potable (1" 1/2 ) par une conduite PE 125 afin de réaliser un bouclage;
  - Reprise des introductions existantes jusqu'en limite des parcelles privées;
  - Ajout d'une nouvelle borne hydrante au niveau du virage de la rue des Lières;
- Electricité :
  - Création d'un bouclage depuis l'armoire Lières 11 jusqu'à l'armoire Pré-Landry 33
  - Reprise des introductions jusqu'en limite de parcelle privée;
  - Pose d'une batterie de tubes permettant de réaliser les bouclages;
  - Pose d'une armoire combinée Electricité-Eclairage public;
  - Pose d'une chambre visitable (Gatic) au niveau de la nouvelle armoire;

## Plan de situation et estimation des coûts



### Bénéfice des travaux

Eau potable :

- Amélioration du débit par l'installation d'une conduite de diamètre plus important.
- Amélioration de la distribution d'eau potable pour le quartier par la création d'un bouclage supplémentaire.
- Augmentation de la couverture de la défense incendie, par l'ajout d'une borne hydrante.

Électricité :

- Remise aux normes actuelles du matériel de distribution électrique;
- Réalisation d'un bouclage sur la rue des Lières permettant en cas de problème d'isoler le défaut en garantissant un approvisionnement électrique aux parties non touchées

### Coûts

Eau potable	CHF 30'000.00
Génie civil pour eau potable	CHF 53'000.00
Électricité BT	CHF 40'000.00
Génie civil pour électricité	CHF 61'000.00
Divers et imprévus	CHF 16'000.00
<b>MONTANT TOTAL (HT)</b>	<b>CHF 200'000.00</b>

Ce montant se trouve dégroupé dans le budget d'investissement 2019 sous :

- Assainissement BT bouclage Lières / Pré-Landry CHF 150'000.-
- Eau bouclage Lières / Pré-Landry CHF 200'000.-

### Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, à accepter l'arrêté proposé ci-après.

## LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,  
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,  
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,  
Vu le budget des investissements 2019,  
Entendu la commission de gestion et des finances,  
Sur la proposition du Conseil communal,

### arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant pour objet la réalisation des travaux d'assainissement des réseaux d'eau et d'électricité à la rue des Lières est mis à disposition du Conseil communal.
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20190203 et amortie au taux de 1,25 % l'an pour l'eau et au taux de 3% l'an pour l'électricité.
- Article 3 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 25 janvier 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le secrétaire

*Marisa Braghini*

*Pierre Quinche*